

NOTE AUX RIVERAINS

3ème TOUR CYCLISTE DU PAYS DE MONTBELIARD

Dimanche 19 juin 2022

La Ville de Valentigney est « ville étape » de la 3^{ème} édition du Tour cycliste du Pays de Montbéliard qui se déroulera le dimanche 19 juin 2022.

En conséquence, et pour garantir le bon déroulement de l'épreuve, les sens de circulation et le stationnement seront modifiés pendant toute la durée de la course selon les dispositions suivantes :

Stationnement

Le stationnement sera interdit de 08h00 à 18h00 rue Villedieu, des deux côtés.

Circulation

La circulation dans le sens inverse de la course sera interdite sur l'ensemble des rues empruntées par la course le dimanche 19 juin 2022 de 11h00 à 18h00.

La rue Villedieu sera fermée dans les deux sens de circulation au niveau du carrefour « rue Villedieu / rue des sablières » et « rue Villedieu / rue Pasteur ».

La rue Villedieu sera fermée à la circulation dans le sens centre-ville / pont des Longines durant toute la course.

Le pont de Libération D38E1 et la rue de la Libération seront fermés dans le sens de circulation D437 / centre-ville jusqu'à l'intersection de la rue des Graviers durant toute la durée de la course.

La départementale D437 sera fermée dans le sens de circulation MANDEURE / AUDINCOURT du croisement de la D437 / D 38 E2 au pont de la Libération durant toute la durée de la course.

La départementale D38E2 sera fermée dans le sens SELONCOURT / VALENTIGNEY-centre du rond-point croisement D35 / D38E2 à l'intersection de la D437 / D38E2.

La départementale D437 sera fermée dans le sens VALENTIGNEY / MANDEURE-centre du croisement D437/ Pont des Longines au croisement de la rue des cités Blanches et route de BEAULIEU durant toute la durée de la course.

Le pont des Longines sera fermé à la circulation dans le sens VALENTIGNEY / MANDEURE durant toute la durée de la course.

ELECTIONS LEGISLATIVES / Quartier des Cités Blanches

En cas de second tour, et pendant la course, les électeurs pourront se rendre au bureau de vote en empruntant le pont des Longines puis la rue des Sablières dans le sens de la course.

Le retour s'effectuera par les rues de Mathay, Sous les Vignes, pour rejoindre Mandeure.





Conscients de la gêne occasionnée pour nombre de boroillots et particulièrement pour les riverains des rues empruntées par l'épreuve, je tiens à vous remercier vivement, et par avance, pour votre compréhension.

Le Maire,

Philippe GAUTIER